

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Lannion
Canton de Perros-Guirec
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

**Arrêté de circulation pour empiètement sur la chaussée
sur une partie de la rue des écoles
du 1^{er} au 15 décembre 2025**

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de l'entreprise DOMOBAT, en date du 20 novembre 2025

CONSIDERANT que les travaux réalisés par l'entreprise Domobat, concernant la réalisation de petits carottages sur l'enrobé, au 3 rue des écoles, du 1^{er} au 15 décembre 2025, entraîneront un rétrécissement de la chaussée au droit du chantier

A R R E T E

Article 1 : Dans le cadre des travaux réalisés par l'entreprise Domobat, concernant de petits carottages sur l'enrobé, au 3 rue des écoles, du 1^{er} au 15 décembre 2025, qui entraîneront un rétrécissement de la chaussée au droit du chantier

Article 2 : Les véhicules circulant à l'approche et sur la zone de travaux seront soumis aux restrictions suivantes : limitation de la vitesse, interdiction de stationner.

Article 3 : La signalisation et toute mesure de sécurité seront mises en place par l'entreprise en charge de travaux.

Les intervenants seront responsables de tous les accidents et dommages pouvant résulter de l'exécution de ces travaux. Ils seront également tenus de maintenir en permanence en bon état et à leurs frais exclusifs, tous les ouvrages faisant l'objet du présent arrêté. Les lieux devront être remis en état par les intervenants, à leurs frais.

Article 4 : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros-Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

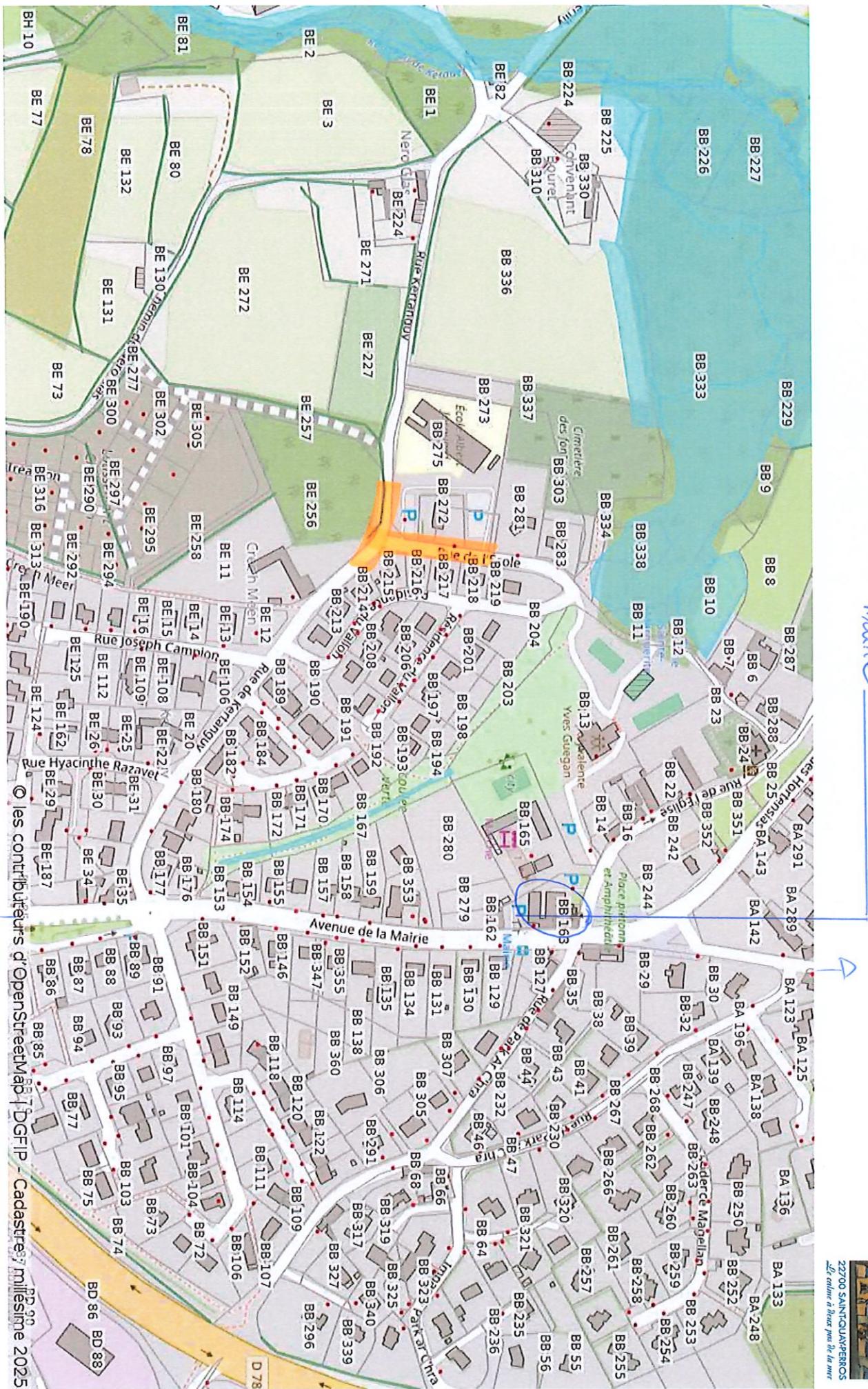
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Messieurs les Commandants des Centre de Secours de Perros Guirec
- L'entreprise Domobat

Fait et affiché en Mairie de Saint-Quay-Perros, le 26 novembre 2025

Marcel LE BOZEC
Adjoint aux Travaux



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 26 novembre 2025



maine

Perros-Guire

Union